

Pour pouvoir fréquenter l'espace jeunes les mercredis de 14 h à 17 h pendant la période scolaire, l'adhésion de **10 €** par an sera facturé par la mairie.

Pendant les vacances scolaires, la tarification reste différente en fonction de l'activité et du quotient familial. Un planning est établi à chaque période de vacances. Si l'enfant vient en dehors du planning défini merci de vous référer aux tarifs île aux enfants.

Tarifs de l'espace jeunes

Période scolaire	Adhésion 10 € / an			
	Quotient familial Tranche 1	Quotient familial Tranche 2	Quotient familial Tranche 3	Extérieurs à la commune
Sortie journée	14.50 €	15 €	15.50 €	18.50 €
Demi-journée avec sortie	6.50 €	7.00 €	7.50 €	12.00 €
Demi-journée Activité préparée sur Brandérion	2€			

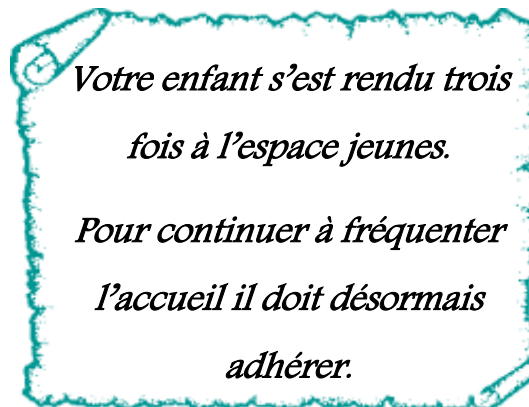


MARTINAIS Julien (Responsable enfance jeunesse)

+ enfance-jeunesse@branderion.com

www.branderion.com

06 09 74 50 52



Nom :

Prénom :

Documents à joindre (cases cochées)

- Fiche individuelle de liaison
- Copie des vaccins
- Attestation d'assurance
- Attestation de quotient familial
- La fiche d'inscription



Pour tout savoir sur l'accueil jeunes rendez-vous sur

www.twitter.com/Espace-jeunesBr

Pas de compte nécessaire



MARTINAIS Julien (Responsable enfance jeunesse)

+ enfance-jeunesse@branderion.com

www.branderion.com

06 09 74 50 52



DECHARGE PARENTALE « ESPACE JEUNE »

Je soussigné : NOM Prénoms :

Demeurant à :

Représentant légal du jeune (nom, prénom)

Cochez la case correspondante à votre choix

Autorise le jeune désigné à fréquenter « l'espace jeunes » **librement.**

Aussi, je déclare dégager la mairie de Brandérion de toute responsabilité lorsqu'il/elle aura quitté le lieu d'accueil et les activités proposées par les animateurs.

OU

Souhaite que le jeune désigné ci-dessus fréquente « l'espace jeunes » dès son entrée dans les locaux **sous la surveillance des animateurs** et jusqu'àheure (heure de départ de l'enfant mentionné par le responsable légal)

Aussi, je déclare dégager la mairie de Brandérion de toute responsabilité lorsqu'il/elle aura quitté le lieu d'accueil et les activités proposées par les animateurs.

A..... le,

Signature :



MARTINAIS Julien (Responsable enfance jeunesse)

+ enfance-jeunesse@branderion.com

www.branderion.com 06 09 74 50 52

Règlement intérieur

Article 1 : Implantation

L'espace jeunes est implanté à la salle Perron (au-dessus de la bibliothèque) sur la commune de Brandérion. Certaines activités peuvent se dérouler dans d'autres salles ou terrains municipaux ou à l'extérieur.

Article 2 : Le public

Les jeunes accueillis sont âgés de 11 ans (dès l'entrée en 6ème) aux 15 ans du jeune.

Article 3 : Le planning d'ouverture

Périodes scolaires

L'espace jeunes est ouvert tous les mercredis de 14h à 17h. Les mercredis de fermeture sont communiqués à l'avance par tout média jugé utile pour avertir les jeunes et par affiche à la salle Perron.

Vacances scolaires

L'espace jeunes est ouvert pendant les vacances scolaires à l'après midi ou à la journée. Les jours d'ouvertures peuvent varier et sont communiqués sur un planning défini avant chaque vacances.

Article 4 : Modalité d'inscription

Périodes scolaires

Le jeune peut fréquenter l'accueil jeunes de façon régulière ou occasionnelle. L'absence de dossier d'inscription complet entraîne le refus de l'espace du jeune.

Vacances scolaires

L'inscription se fait au plus tard le vendredi précédent.

Toute absence non signalée 48 heures à l'avance ou non justifiée entraînera la facturation intégrale.

Un jeune avec un dossier d'inscription complet peut néanmoins se présenter le jour de l'activité si la capacité d'accueil n'est pas atteinte.

Article 5 : Responsabilité

Votre enfant est accueilli par une équipe d'animation composée de personnel qualifié au sens de la réglementation en vigueur relative aux A.C.M.

L'équipe d'animation est constituée du nombre d'animateurs dédiés par la municipalité à cet accueil dans le respect de la législation.

Une autorisation parentale est nécessaire pour autoriser le jeune à rentrer seul.

Article 6 : Tarifs

Les tarifs sont votés par délibération du conseil municipal. Disponible au dos de la feuille

Conclusion

Ce règlement peut être modifié ou remplacé par vote du conseil municipal.

Le présent règlement intérieur est disponible sur simple demande et consultable sur le site internet de la commune.

La direction et l'équipe d'animation dans son ensemble sont chargées de veiller à la stricte application du règlement intérieur.

Chaque usager s'engage à respecter le présent règlement intérieur qui prend effet dès l'inscription.

Signature responsable légal :

Signature du jeune :